

Le 24 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO

Présents :

• **ARCINS** : M. GANELON • **ARSAC** : M. DUBO, M. HAUTIER, Mme HENRIEY • **CANTENAC** : Mme OUVRARD, M. DEGAS • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, Mme SEGUIN, M. MARTIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. PILONORD • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN • **LUDON MEDOC** : M. SIMIAN, Mme VALLIER, M. FORTER, Mme SABACA, • **MACAU** : Mme COLMONT-DIGNEAU, M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUZE, M. DELHOMME • **MARGAUX** : M. BERNIARD, M. SICHEL • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme GARNIER, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, M. DECAUDIN • **SOUSSANS** : M. RAPAU, M. GINESTET

Absents excusés :

M. PARABIS pouvoir à M. GANELON, Mme DUCOURTIOUX pouvoir à M. HAUTIER, M. BRUNO pouvoir à M. DEGAS, Mme GUYON pouvoir à M. SAINT-MARTIN, M. HEBRARD pouvoir à M. SIMIAN, M. SAUVAGE, Mme SCHYLER-SCHRODER pouvoir à M. BERNIARD, Mme MAURIN pouvoir à M. GINESTET

Secrétaire de séance :
M. SICHEL

Conseillers en exercice : 39
Présents : 31
Votants : 38 (sauf délibération 65 : 37 votants)

Administration Générale

2015-2409-51 Installation de conseillers communautaires

2015-2409-52 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 – Adoption

Adoption à l'unanimité

2015-2409-53 Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance

Adoption à l'unanimité

2015-2409-54 Rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte Pays Médoc – Porter à connaissance

Adoption à l'unanimité

2015-2409-55 Convention Territoriale Globale – Approbation

La CTG est une convention de partenariat entre la CAF, la MSA, les 6 CDC du Médoc et le Pays. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sociales en direction des habitants d'un territoire. Elle définit un projet stratégique et porte plus particulièrement sur le développement des politiques enfance-jeunesse responsables et solidaires, le développement d'actions innovantes et solidaires pour accompagner des actifs agricoles en situation de précarité, le maintien du bien-vivre à domicile et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la CTG.

Adoption à l'unanimité

Urbanisme/Développement économique/Equipement touristique

2015-2409-56 Terrain à vocation économique – ZA Terre de Pont - Cession d'une parcelle à PAUILLAC DISTRIBUTION – Décision

Pour faire suite aux perspectives de développement du Groupe Intermarché, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a été saisie d'une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de 7 000 m² environ, afin d'implanter sur le territoire une enseigne alimentaire.

Adoption avec 25 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions

2015-2409-57 Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre - Cession d'une parcelle à l'entreprise BEOLETTO – Décision

Dans le cadre de l'aménagement de son lotissement, l'entreprise BEOLETTO propose de clarifier l'interface entre la zone d'activités d'Aygue Nègre et le lotissement. Aussi, BEOLETTO sollicite l'acquisition d'une parcelle de 359 m² environ située sur la ZA Aygue Nègre.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-58 Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre - Cession d'une parcelle à l'entreprise DUPONT – Décision

L'entreprise DUPONT confirme son souhait d'acquérir la parcelle de 1 451 m² environ qui jouxte sa propriété sur la ZA Aygue Nègre.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-59 Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre - Cession d'une parcelle à la société AMG – Décision

Pour faire suite aux perspectives de développement de la société AMG, la communauté de Communes Médoc Estuaire a été saisie d'une demande d'acquisition d'une parcelle de 2 055 m² environ jouxtant la parcelle déjà acquise.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-60 ZA Terre de Pont - Aménagement d'un giratoire - Convention avec le Département de la Gironde - Autorisation de signer

Afin de garantir la sécurité sur la RD2 au droit de l'accès à la Zone d'Activités Terre de Pont à Arcins, la Communauté de Communes, maître d'ouvrage, a proposé l'aménagement d'un giratoire, qui a été accepté par les services compétents du Département de la Gironde. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département, et à solliciter la subvention départementale correspondante.

Adoption à l'unanimité

Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/CAO/Ressources Humaines**2015-2409-61 Transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, et protection incendie – Approbation**

L'organisation et les modes de gestion des services publics de production et de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif, de gestion des eaux pluviales et de protection incendie ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Médoc Estuaire. La possibilité, à terme, de faire bénéficier tous les usagers de la Communauté de Communes de services identiques (harmonisation des règlements des services Eau et Assainissement, des coûts de branchements neufs, des prestations relatives à l'assainissement non collectif, etc.) constitue un élément essentiel du transfert. Il est proposé de transférer à la Communauté de Communes Médoc Estuaire les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, et la protection incendie.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-62 Régie de recettes de facturation des apports des déchets professionnels en déchèteries – Demande de remise gracieuse - Décision

La régie de recettes des apports de déchets professionnels en déchèteries de la Communauté de Communes a subi un vol le 12 mars 2015. La procédure à suivre comprend la demande de remise gracieuse décrite dans la présente délibération.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-63 Budget principal – Décision modificative n°1 - Approbation

Afin de prendre en compte l'évolution des dépenses et des recettes de l'année, une régularisation sur différents articles budgétaires est nécessaire.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-64 Durée d'amortissement des biens – Décision

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 6 octobre 2011 et du 6 mars 2014, a adopté la durée d'amortissement des biens intercommunaux. Aussi, dans le cadre de l'acquisition d'un broyeur à végétaux, il convient de définir une durée d'amortissement au compte budgétaire 2158 « matériel et outillage technique ». Il est proposé également de ramener la durée d'amortissement du matériel informatique de 5 à 3 ans.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-65 Demande d'une subvention complémentaire de l'association L'Oiseau Lire

L'association L'Oiseau Lire a sollicité la Communauté de Communes afin d'augmenter la subvention qui lui est allouée sur 2015. Un montant de 4 000 € a été prévu au budget primitif 2015 et lui a été versé. Il est proposé de solliciter le soutien de la CAF avant de se prononcer.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-66 Modification du temps de travail

Compte tenu des nécessités de service et pour assurer une meilleure couverture des activités du relais-assistantes maternelles, il est proposé de porter le temps travail de la directrice du RAM de CUSSAC, de 80% à 100%. De ce fait, il est proposé de fermer un poste d'Éducatrice Principale de jeunes enfances à temps non complet 28/35^e et d'ouvrir un poste d'Éducatrice Principale de Jeunes enfants à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Un chargé de mission actuellement en contrat à durée déterminée depuis 6 ans au sein de la collectivité remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un contrat à durée indéterminée. Pour être au plus près des nécessités de services, et à la demande de l'agent, il est proposé de ramener le temps hebdomadaire moyen de travail de 35 h comme prévu au contrat initial, à 32 h à compter du 1^{er} décembre 2015.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-67 Tableau des effectifs – Modification

Il est proposé de revoir le tableau des effectifs pour tenir compte des avancements de grades au 1^{er} septembre 2015, de l'ouverture d'un poste d'ingénieur en prévision du transfert de la compétence eau/assainissement et des créations de postes.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-68 Prévention des risques psychosociaux – Demande d'aide auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Dans le cadre du document unique et de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, la collectivité a engagé une démarche de prévention sur le thème des risques psychosociaux. Le Fonds National de prévention de la CNRACL soutient les démarches de prévention thématiques en compensant le temps des agents investis dans la réalisation du projet. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Adoption à l'unanimité

2015-2409-69 Exercice du droit syndical - Convention de mise à disposition d'un local par la Mairie d'ARSAC

Conformément au protocole d'accord signé avec les organisations syndicales représentées au Comité Technique, un local à usage de bureau doit être mis à la disposition des délégués du personnel par la Collectivité. A cet effet, la Commune d'ARSAC met à disposition de la Communauté de Communes, à titre gracieux, un local situé 16 avenue de Ligondras, situé au-dessus de l'agence postale, d'une superficie de 31 m². Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec la Commune d'ARSAC, la convention de mise à disposition de ce local.

Adoption à l'unanimité

Développement et promotion touristique/Projets communautaires

2015-2409-70 Co-financement de la valorisation de l'Inventaire du patrimoine - Décision

La Communauté de Communes Médoc Estuaire a assuré, en partenariat avec la Région Aquitaine, la réalisation d'un inventaire du patrimoine sur quatre communes du sud de son territoire venant compléter le reste des 7 communes déjà effectuées par la Région Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde. Il est proposé la mise en place du plan de financement.

Adoption à l'unanimité

Environnement

2015-2409-71 Broyeur à déchets verts – Convention de mise à disposition – Autorisation de signer

La Communauté de Communes souhaite mettre à disposition des communes de son territoire, un matériel mutualisé pour le broyage des déchets issus de l'entretien des espaces verts. Pour cela, il est nécessaire de définir par convention les conditions de mise à disposition de ce matériel, les droits et obligations respectifs des parties ainsi que les conditions tarifaires de location.

Adoption à l'unanimité

Voirie/Réseaux/Bassins Versants

2015-2409-72 Aménagement de l'itinéraire cyclable départemental empruntant les voies communautaires -Convention

L'itinéraire V80 « Le Canal des 2 Mers à Vélo » reliera à terme l'Atlantique à la méditerranée en longeant notamment le Canal du Midi, le Canal latéral à la Garonne et l'estuaire de la Gironde. Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention définissant les modalités d'intervention du Département dans la mise en œuvre de cet itinéraire.

Adoption à l'unanimité

Petite Enfance/Jeunesse

2015-2409-73 Convention de mise à disposition d'un local par la Mairie de LABARDE

Pour exercer ses tâches administratives le service Jeunesse souhaite utiliser un bureau dans l'enceinte des bâtiments communaux de LABARDE. A ce titre, Monsieur le Maire a donné un avis favorable. Afin de définir les modalités d'occupation de ce local, une convention de mise à disposition d'un local doit être établie entre la commune de LABARDE et la CDC médoc Estuaire. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Adoption à l'unanimité